



Strasbourg, le 13 juin 2005

Diffusion restreinte  
**CDL-PV(2005)002syn**  
Or. Angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**63<sup>e</sup> SESSION PLÉNIÈRE**  
**(Venise, 10-11 juin 2005)**

C A R N E T   D E   B O R D

La Commission :

- a eu un échange de vues avec l'Ambassadeur Anne-Marie Nyroos, Représentant permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, et avec l'Ambassadeur Daniel Bučan, Représentant permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, sur la coopération entre le **Comité des Ministres** et la Commission de Venise ;
- a eu un échange de vues avec M Peter Schieder et M. Erik Jurgens, Membres de l'**Assemblée parlementaire** du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée ;
- a été informé par M Ian Micallef, Membre du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe des activités du Congrès ;
- a eu un échange de vues avec M Raphaël Alomar, Gouverneur de la **Banque de développement** du Conseil de l'Europe sur la coopération avec la Banque ;
- a été informée par M. Luigi Berlinguer des activités du RE CJ (Réseau européen des Conseils de la Justice) ;
- a été informée des suites données aux avis précédents de la Commission de Venise sur les droits de l'homme au **Kosovo** : établissement éventuel de mécanismes de contrôle; sur le projet de loi portant modification de la loi sur le médiateur des droits de l'homme en **Bosnie-Herzégovine** ; sur la situation constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine et les pouvoirs du Haut Représentant ; et sur la loi sur les partis politiques de la République d'**Arménie** ;
- a eu un échange de vues avec M Tigran Torossian, Vice-Président de l'Assemblée nationale d'Arménie et a adopté le deuxième avis intérimaire sur les réformes constitutionnelles en **Arménie** ;

- a été informée de l'avancement des travaux de la préparation des amendements à la loi sur la procédure de conduite des réunions et manifestations dans la République d'**Arménie** et a entériné l'avis commun de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDHH sur une version initiale de ces amendements ;
- a adopté l'avis intérimaire commun de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDHH sur le projet révisé d'amendements au code électoral de l'**Arménie** ;
- a adopté l'avis intérimaire commun de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDHH sur le projet d'amendements au code électoral de l'**Azerbaïdjan** ;
- a reporté l'examen de l'avis sur les éventuelles solutions à la question de la décertification des agents de police en **Bosnie-Herzégovine** ;
- a examiné les commentaires de MM. van Dijk, Jambrek, Malinverni et Matscher sur la nature – interne ou internationale – de la procédure devant la Chambre des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle de **Bosnie-Herzégovine** et a chargé le Secrétariat de préparer un avis *amicus curiae* consolidé et de le transmettre à la **Cour Européenne des Droits de l'Homme** ;
- a été informé des développements constitutionnels récents en **Géorgie** ;
- a eu un échange de vues avec des représentants du gouvernement de l'**Italie** et a adopté l'avis sur la compatibilité des lois italiennes « Gasparri » et « Frattini » avec les standards du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression et de pluralisme des médias, en particulier à la lumière de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- a adopté l'avis sur la loi fédérale sur la Prokuratura (le bureau du procureur) de la **Fédération de Russie** ;
- a adopté l'avis sur les amendements à la Constitution de l'**Ukraine** ;
- a été informée des développements constitutionnels récents en **Bulgarie** ;
- a eu un échange de vues avec Mme Vesna Skare-Ozbolt, Ministre de la Justice de la **Croatie** ;
- a été informée de la coopération sur la réforme constitutionnelle au **Kirghizstan** ;
- a eu un échange de vues avec Mme Liljana Ingilizova-Ristova, Présidente de la Cour constitutionnelle de l'« **ex République yougoslave de Macédoine** » ;
- a commencé la discussion de l'avis sur les lignes directrices de l'OSCE/BIDHH sur la liberté de réunion, et a décidé de l'adopter à la prochaine session plénière ;
- a été informée sur l'avancement des travaux de l'étude sur le rôle de la deuxième chambre ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion de la Sous-Commission sur la protection des minorités ;

- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du Conseil des élections démocratiques ;
- a adopté un questionnaire d'observation des élections commun à l'OSCE et au Conseil de l'Europe ;
- a été informée des résultats de l'étude sur la suprématie du droit international sur le droit interne, établie à la demande de la Turquie ;
- a confirmé les dates de sa prochaine session : 21-22 octobre 2005, et des sessions pour 2006 (17-18 mars ; 9-10 juin ; 13-14 octobre et 15-16 décembre 2006).